Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 7 (1939-1942)

Heft: 4

Artikel: Antoine-Élisée Cherbuliez et la Révolution Genevoise de 1841

Autor: Rappard, William E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002662

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ANTOINE-ÉLISÉE CHERBULIEZ ET LA RÉVOLUTION GENEVOISE DE 1841

PAR

William E. Rappard

De tous les adversaires du régime démocratique qui émergea de la journée du 22 novembre 1841 à Genève, Antoine-Elisée Cherbuliez fut à coup sûr le plus fougueux. Grâce à son *Journal intime*, que ses petits-fils, mes collègues, MM. A. E. et E. Cherbuliez, ont bien voulu me permettre de consulter, il est possible de préciser son rôle avant, pendant et après les événements décisifs. Ce rôle fut important en lui-même et extrêmement curieux au point de vue psychologique. De plus les confidences de Cherbuliez éclairent d'un jour nouveau certains aspects des prodromes, de la marche et des conséquences de la révolution. A ce double titre, il paraît utile d'en faire connaître quelques extraits aux amateurs d'histoire genevoise.

Je ne reviens pas ici sur les antécédents personnels, universitaires et parlementaires du premier professeur d'économie politique de l'Académie de Genève [1]. Qu'il suffise de rappeler que, radical benthamien, devenu critique impitoyable de la propriété privée et ennemi acharné des institutions démocratiques, il sympathisait aussi peu avec les vues sociales de la droite qu'avec les intentions politiques de la gauche genevoise.

A la veille de la révolution de 1841, Cherbuliez était à la fois très conservateur en politique et presque socialiste en matière économique. Réélu malgré lui au Conseil Représentatif en août 1841, au terme de son premier mandat parlementaire, il n'y avait pas encore repris séance avant le 22 novembre. Quinze jours auparavant, cependant, il avait déjà commencé à se préoccuper de la crise politique qui menaçait sa patrie.

La première allusion à l'orage qui allait éclater que je trouve dans son *Journal intime* porte la date du 7 novembre 1841. La voici :

[1] Cf. mes récentes études, *Antoine-Elisée Cherbuliez et la propriété privée*, Zurich, 1941, et *La carrière parlementaire de trois économistes genevois*, Genève, 1941, p. 91 ss.

« En arrivant à la ville, vendredi [1], j'appris que l'on préparait une adresse au Conseil d'Etat pour le prier de nommer une grande commission chargée de faire une enquête sur l'état de l'opinion [2] et de proposer, s'il y a lieu, les réformes constitutionnelles propres à calmer l'agitation des esprits. L'Association du 3 Mars a tellement travaillé la classe ouvrière, et les estaminets, qu'elle a réussi à faire peur au gouvernement. Elle a déjà tenu une assemblée populaire au sujet de l'affaire d'Argovie [3]. Elle en annonce une seconde pour la semaine prochaine, et on prétend que le Conseil d'Etat parle d'abdiquer en masse, si cette assemblée a lieu. J'ai refusé de signer l'adresse dont il s'agit, parceque je la regarde comme un acte de faiblesse qui applanit les voies à l'Association, et nous conduirait tout droit à un bouleversement. Je m'en suis expliqué avec plusieurs personnes ; mais la peur est une mauvaise conseillère. Si on ne prend pas d'autres mesures pour soutenir le gouvernement, l'année ne finira pas sans que nous aions une révolution complète et une constituante. »

Huit jours après, le 14 novembre 1841, Cherbuliez notait :

« Le gouvernement a refusé de nommer une commission d'enquête, mais il prépare, dit-on, des projets de réformes constitutionnelles qui seront présentés au Conseil représentatif. J'ai dit à Alexandre Prevost [4] qui m'a communiqué ce fait, que j'aimerais

[1] Le 5 novembre 1841.

[2] Il s'agissait d'une démarche de députés libéraux bien disposés envers le gouvernement. Cf. mon *Avènement de la démocratie moderne à Genève (1814-1847)*, Genève, 1942, p. 265.

[3] L'assemblée qui s'était tenue en plein air à la Coulouvrenière avait voté une adresse de sympathie au Conseil d'Etat radical de ce canton, à l'occasion de son attitude à l'égard des couvents sécularisés.

[4] Alexandre-Louis Prevost-Martin (1788-1876), fils du célèbre savant, Pierre Prevost (1751-1839), qui avait été le professeur préféré de Cherbuliez, et son initiateur à l'économie politique. A la mort du vénérable savant, en 1839, Cherbuliez avait consacré une très belle étude à sa mémoire, *Discours sur la vie et les travaux de Pierre Prevost*, Genève, 1839. L'extrait suivant du journal de Cherbuliez, à la date du 1er septembre 1839, illustre bien les sentiments mélangés qu'il éprouvait pour son collègue Prevost-Martin et pour son milieu : « Les Prevost Martin m'ont envoyé la lithographie de leur père, dans un beau cadre doré ; un portrait pour un portrait. Je serais très-sensible à cette marque de reconnaissance s'ils y avaient mis un peu plus d'amabilité, et d'onction, des formes plus amicales. Le portrait a été déposé au magasin de mon père, sans adresse, sans lettre ; Mr Prevost-Martin est venu le lendemain demander si je l'avais reçu, et tout s'est borné là. Mais ce sont les allures ordinaires de l'aristocratie bourgeoise et pécuniaire de nos jours. Il ne faut pas, avec elle, s'arrêter aux formes, quand les intentions sont bonnes. J'irai donc demain faire une visite et remercier avec toute l'effusion qu'il me sera possible de montrer. »

mieux faire le saut tout entier et décréter une constituante, parceque le Conseil s'humilierait et se déconsidérerait en votant par complaisance contre ses convictions, et que dans ttes les révolutions de la Suisse il avait fallu en venir là, dès qu'on avait manifesté sa faiblesse en consentant à des concessions. Je lui ai envoyé, aujourd'hui, à sa demande, une esquisse des principaux momens de chacune des révolutions accomplies en 1830 et 31 dans les Cantons représentatifs (excepté Vaud, Schaffhouse et Tessin) [1].

Au reste, une adresse d'adhésion au gouvernement a circulé, et on dit qu'elle a été signée très-généralement par les communes rurales [2]. Je n'ai point voulu la signer, parcequ'elle est adressée aux deux Conseils, et que je trouvais ridicule de m'adresser à moi-même des assurances de dévouement. La presse radicale, en particulier le *Nouvelliste vaudois*, souffle le feu avec toute l'assurance et la mauvaise foi qui caractérisent cet infâme parti. »

Une semaine plus tard, la révolution éclatait à Genève. Le 22 novembre, Cherbuliez ayant hâtivement prêté le serment de ses fonctions parlementaires, prit une part importante au débat mémorable de cette journée historique. Opposé non seulement à la convocation d'une constituante réclamée par l'extrême gauche, mais même aux concessions constitutionnelles immédiates offertes par le syndic Rigaud au nom du gouvernement, il devenait dès ce moment le représentant le plus intransigeant de l'extrême droite. Ainsi que nous l'apprennent les aveux suivants inscrits dans son journal à la date du 28 novembre, son opposition au mouvement de James Fazy ne se limitait pas à son action parlementaire.

« Voici quinze jours de ma vie dont le récit appartient à l'histoire de mon pays autant qu'à la mienne. Le mercredi 17, Trembley [3] me proposa de la part de quelques amis un arrangement en vertu duquel j'écrirais pour réfuter l'Association du 3 Mars et recevrais 300 francs par feuille. Cette proposition

[1] Cherbuliez préparait depuis plus d'un an son grand ouvrage sur les institutions politiques suisses qui devait paraître en 1843, sous le titre *De la démocratie en Suisse*, 2 vol., Paris et Genève.

[2] Cette adresse, dont la spontanéité ne fut pas la caractéristique principale, fut présentée au Conseil d'Etat le 18 novembre 1841, revêtue de 3254 signatures. Cf. *L'avènement de la démocratie*, *op. cit.*, pp. 274.

[3] Pierre-Charles Trembley (1799-1874), le collègue de Cherbuliez à la Faculté de droit.

m'a fait un effet désagréable au premier moment, — puis quand j'ai vu qu'on ne me demandait que d'écrire selon mes propres convictions, sans aucun contrôle, ni aucune censure, et qu'on ne m'offrait ce salaire que comme une compensation des gains que j'aurais pu faire par d'autres travaux, et pour neutraliser les motifs tirés de mon manque de fortune, qui m'avaient engagé jusqu'alors à m'abstenir de tout rôle actif dans les affaires publiques ; j'ai accepté et je me suis mis à l'œuvre incontinent, oubliant le salaire et ne songeant qu'au salut du pays et au triomphe de mes principes. La première de mes *Lettres à un Américain sur la constitution de Genève et sur les événemens du jour* [1], parut dès le samedi 20. — Malheureusement le Conseil d'Etat et les 80 avaient si bien aidé le Trois Mars que la révolution était mûre. La séance du lundi 22 restera comme une tache indélébile sur la mémoire de ceux qui ont préparé de loin cet événement, ou qui l'ont tacitement autorisé. Quant aux auteurs immédiats, je n'en parle point ; ils n'ont ni honneur, ni mémoire à préserver d'une souillure semblable.

Ma proposition d'en appeler à la majorité par un renouvellement du Conseil Représentatif, mon vote contre le décret, ma protestation publique dans le sein du Conseil, à deux pas de la foule irritée, enfin mes *Lettres* qui ont continué à paraître, la 2de le mercredi 24 [2], la 3e hier [3], tout cela m'a fait en peu de jours une renommée de courage et de patriotisme, exagérée comme le sont tous les jugemens de la société genevoise, et qui me fatigue et m'inquiète comme le bourdonnement d'une musique prolongée au delà de ce que peut soutenir l'attention.

La tâche que j'ai entreprise et que je remplirai tant que je la croirai utile, absorbe tellement toutes mes facultés et tout mon tems, qu'il m'a fallu renoncer à mon ouvrage sur la Suisse, dont j'avais heureusement terminé le premier livre, et à la recomposition de mon cours d'économie politique, pour la continuation duquel je serai réduit à mes anciennes notes. Le cours de Droit fédéral, dans de telles circonstances, n'aura point lieu, ou devra être ajourné à la fin de l'hiver.

La seule chose capable de me distraire des préoccupations politiques, c'est la musique ; et afin de pouvoir y recourir librement à toute heure, j'ai loué un piano que j'ai fait placer dans ma chambre [4].

[1] Datée du 17 novembre 1841, 12 p.
[2] Datée du 22 novembre 1841, 10 p.
[3] Datée du 25 novembre 1841, 8 p.
[4] Le 19 septembre 1841, à la veille des troubles politiques, et de la mission de polémiste qu'ils devaient lui valoir, Cherbuliez avait écrit dans son journal : « Un motif d'économie m'a fait rendre le piano que j'avais loué après l'avoir gardé 7 mois. C'est un sacrifice immense. »

La vente de mes lettres couvre les frais et au delà, surtout depuis que Marin [1], de concert avec quelques autres personnes, s'est chargé de les distribuer gratis dans le Canton, en achetant les éditions entières. »

Les pamphlets de Cherbuliez se vendaient à merveille, grâce à la fois au talent de leur auteur et aux généreuses interventions de ses patrons. Aussi le revenu que lui en versait l'éditeur facilita-t-il à Cherbuliez le retour à une conception plus strictement désintéressée de son devoir civique. Le 7 décembre, il livra à son journal les conclusions d'un examen de conscience auquel cette expérience l'avait conduit. Qui pourrait sans intérêt contempler ce curieux échantillon de psychologie morale d'un ancien théologien, devenu philosophe benthamien, puis juriste, puis finalement économiste critique de la propriété privée, mais à coup sûr demeuré toujours fils authentique de la cité de Calvin ?

« J'ai écrit dimanche à Trembley que je renonçais à la rétribution qu'il m'avait offerte, attendu que je ne voulais pas être payé pour remplir mes devoirs de citoyen, et que je ne pouvais recevoir cet argent à titre d'indemnité, puisque j'étais indemnisé par la vente de mes lettres. Cette résolution, prise de concert avec Adèle [2], m'a délivré d'un malaise moral provenant de ce que j'avais violé un principe et froissé chez moi un sentiment, en acceptant trop tôt et trop à la légère une proposition sur la vraie portée de laquelle mes besoins pécuniaires m'avaient fait illusion. Que la vertu vous est facile, à vous, les riches ! La pauvreté fait plus que nous offrir des tentations, elle nous fausse la vue, et nous induit en erreur sur la nature des rapports dans lesquels nous nous trouvons. Il faut un sens moral bien sûr et bien développé pour ne pas subir cette influence ; il faut bien de la force de volonté pour la secouer, lorsqu'on l'a subie par mégarde. »

Puis il ajouta :

« J'ai corrigé aujourd'hui l'épreuve de ma 5e Lettre [3], qui paraitra demain. Les élections pour la Constituante se feront

[1] Martin ou Marin.

[2] Evidemment son épouse, Adélaïde, née Munier.

[3] Datée du 5 décembre 1841, 8 p. De la quatrième, datée du 30 novembre 1841, 8 p., il n'est rien dit.

la semaine prochaine. J'ai peu de chances d'être élu quoique je sois porté sur les listes préparatoires du Collège de la Douane et de celui du Parc. Il me conviendrait personnellement beaucoup d'être laissé de côté, et de pouvoir ainsi retourner à mes travaux et à mes études; cependant, je ne puis me dissimuler, que ce serait un premier résultat bien significatif de la transformation de notre système électoral.

Les injures ne me sont pas épargnées par le reptile venimeux du *Journal de Genève*. Je ne les lis point et ne m'en soucie guères. »

Les injures du *Journal de Genève* qu'il ne lisait point et dont il ne se souciait guère, n'empêchèrent pas son élection à la Constituante. La suite de son journal va nous éclairer sur ses impressions de candidat, de militant et d'élu.

12 décembre :

« Ma sixième *lettre à un Américain* [1] parait demain. Elle est accompagnée d'une *réponse à un Pseudo-Américain* qui a voulu se donner pour mon correspondant, et que je soupçonne être Charles Eynard [2]. Il pleut des pamphlets, la plupart anonymes, dans lesquels se reproduisent, sous les formes les plus plates, les pensées exprimées dans mes lettres. J'ai donné le ton, mais personne n'aura osé le prendre aussi ferme que moi, même en se cachant sous le voile de l'incognito. Ma dernière lettre est une catilinaire qui écrase le Trois-Mars. Si l'émeute se renouvelait et que les chefs du parti populaire obtinssent le pouvoir, ne fût-ce que pour un jour, ma sûreté serait gravement compromise. C'est le danger que j'ai affronté dès le 20 9bre et qui était plus imminent alors qu'aujourd'hui. Cependant la faction du 3 Mars est tellement irritée de sa défaite électorale (probable), qu'elle pourrait bien avoir recours à l'émeute une 2de fois. Or c'est moi qui ai tourné contre elle l'opinion publique. Ce sont mes lettres qui ont relevé le courage de la majorité du Conseil et du pays, et qui lui ont fait comprendre la position résultant du 22 9bre et la nécessité de se maintenir dans cette position, afin d'en gouverner les résultats et de conserver le plus que possible de l'ancien ordre de choses. Sans moi, l'Association aurait exploité entièrement la révolution à son profit, et aurait dominé la république Dieu sait combien de tems.

[1] Datée du 10 décembre 1841, 12 p.

[2] Charles Eynard-Eynard (1808-1876). *Lettres d'un Américain à M. Cherbuliez, professeur de Droit.* Lausanne, 1841, 13 p. Dans cette *Réponse au pseudo-Américain*, Cherbuliez avait écrit : « Quoique je pense vous avoir reconnu, je respecterai votre anonyme. »

Si l'Association se dissout d'abord après les élections, je m'en tiendrai à ma 6e lettre [1] ; si non, nous verrons. »

26 décembre :

« Le collège du Parc m'a élu à la majorité absolue [2], et depuis l'installation de la Constituante j'ai fait partie des deux commissions qu'elle a nommées, savoir pour la vérification des élections et pour la révision du règlement. Dans cette dernière se trouvaient les plus mauvais organes du Trois-Mars, Fazy [3], Carteret [4], Viridet [5], Rilliet [6]. Les discussions ont été pénibles ; principalement sur la question de l'initiative. Ils voulaient assurer à chaque membre de la Constituante la faculté d'introduire, de mettre en discussion, et de soumettre à la votation de l'assemblée, une proposition quelconque relative à la Constitution, même des principes généraux, et cela lors même que l'ensemble de la révision aurait été renvoyé à une commission. Cette prétention absurde, preuve à la fois de l'ignorance et des vues perverses de ces démagogues, je la consigne ici, parceque plus tard je n'en croirais pas mes souvenirs. Demain, la discussion générale s'engagera et d'après les dispositions apparentes de la majorité, j'augure bien du résultat. Cependant, nous avons des trembleurs, et des ecclectiques, tels que les 2 Prevost [7], Rigaud Constant [8], Forget [9], etc., dont je me défie plus que des Trois-Mars avoués. Je redoute par dessus tout les *filandreux*, comme Prevost-Cayla. J'appelle ainsi ceux dont l'esprit me parait un composé de fibres lâches et mal liées, au travers desquelles tout entre, et tout sort, de telle façon qu'on ne sait jamais précisément ce qui s'y trouve, et qu'aucune idée n'y reste long-tems à l'état où elle était en y entrant.

[1] Il devait encore en faire paraître deux, au début de 1843.

[2] Le 14 décembre 1841, il avait été élu dixième candidat sur onze élus à l'aristocratique Collège du Parc par 323 voix sur 626 votants. Les onze élus au Collège plus populaire de la Douane, où il était aussi inscrit, étaient tous ou des libéraux avancés ou des radicaux.

[3] James Fazy (1794-1878).

[4] Antoine Carteret (1813-1889).

[5] Marc Viridet (1810-1866).

[6] Louis Rilliet-Constant (1794-1861).

[7] Prevost-Martin, mentionné ci-dessus et Guillaume Prevost-Cayla (1799-1883), conseiller d'Etat.

[8] Edouard-Pierre-Paul Rigaud-Constant, député, ancien professeur de droit, Président de la Cour de Justice, rapporteur de la Constituante et frère du syndic.

[9] Jean-Pierre Forget (1791-1863), avocat et député.

Samedi 18, en sortant de la commission, je me rendis chez Achard [1], le Procureur Général, qui m'avait demandé une entrevue. Il me proposa, de la part des mêmes amis qui avaient voulu m'indemniser pour mes publications, de me charger de la rédaction d'un journal. J'ai d'abord refusé ; puis, l'affaire s'est renouée, et hier j'ai dit à De la Rive [2] que je me chargerais de cette entreprise pour un an. On me garantira 500 abonnés, et on me donnera la subvention qu'on m'avait d'abord destinée ; et dont j'ignore encore le montant. Mon frère [3] se chargera de l'impression, du timbre, de la distribution, et de me fournir les journaux étrangers dont j'ai besoin. Je lui abandonne le produit de 350 abonnemens et des annonces et la moitié du surplus, sauf la subvention dont je ne lui parle point et qui reste un secret entre moi et les personnes qui la font. »

5 janvier 1842 :

« Je ne prévoyais guères, l'année dernière, en m'occupant à pareille époque de mon cours de droit public cantonal, que Genève compterait aujourd'hui au nombre des Etats démocratisés et verrait s'accomplir dans son sein toutes les conséquences de ce principe fatal dont l'analyse et la critique étaient l'objet de mon enseignement. Combien de choses se sont accomplies dans l'espace de quelques mois ! Combien d'hommes ont lâchement déserté la cause nationale, celle du développement intellectuel de Genève ! Evidemment la révolution est faite par l'ignorance contre les lumières, par les médiocrités contre les supériorités, par la civilisation matérielle contre la civilisation morale, par les instincts populaires contre les idées, par le catholicisme contre le principe de la Réformation, par tout ce qu'il y a de brutal, de vil, de mauvais dans l'homme, contre ce qu'il y a de spirituel, de noble, et d'honnête. Et des hommes éclairés, des membres de l'administration, ne voient pas cela, ne comprennent pas quel est le véritable enjeu pour lequel on se débat, et trahissent par de stupides ménagemens, par d'absurdes transactions, une cause qui est la leur !

Nous sommes, dans la Constituante, une vingtaine seulement pour lutter contre le torrent qui, hélas ! formé du parti du Trois-Mars renforcé du parti Catholique, entraine sans résistance le tiers-parti, et menace d'engloutir tout ce qui faisait la prospérité et la gloire de Genève. »

[1] Le procureur général, Pierre-Jacques-Albert Achard (1798-1881).

[2] Le grand physicien, Auguste De la Rive (1801-1873), professeur à l'Académie et directeur de la *Bibliothèque Universelle.*

[3] Joël Cherbuliez (1806-1870), l'éditeur habituel d'Antoine-Elisée.

Voici comment le jeune député Carteret définissait les partis à la Constituante dans le discours qu'il y prononça le 5 janvier 1842:

« Il est... convenu que nous admettons tous les principes démocratiques, seulement la gauche démocratique en veut l'application entière, la gauche l'application en majeure partie ; les représentants des intérêts catholiques n'ont pas de répugnance pour l'application complète, mais en recherchent avec plus d'ardeur la réalisation pour certains points ; le tiers parti n'en veut l'application que dans une mesure fort restreinte et les conservateurs désirent qu'il ne soit appliqué que le moins possible. »

Du 3 février au 20 avril 1842 Cherbuliez abandonna son journal. Sans doute, tous ses divers travaux l'absorbaient-ils au point de ne lui laisser que fort peu de loisirs pour la méditation solitaire. Peut-être aussi ses impressions et ses expériences n'étaient-elles pas de nature à lui inspirer le désir de les noter. On est tenté de le croire, à écouter ses confidences lorsqu'il en reprend le cours, le 20 avril 1842 :

« Après une interruption de plus de deux mois, je reprends mes allures ordinaires pour ne plus les quitter. Se retrouver avec soi-même, c'est, pour l'homme qui pense, un besoin qu'il ne renonce pas impunément à satisfaire. Peut-être n'aurais-je pas abandonné le premier une entreprise qui était fort lucrative, mais les amis qui faisaient les frais du *Courrier* ont trouvé que le journal ne réussissait pas assez ; ils ont désiré que je ne fusse plus chargé seul de la rédaction. J'ai saisi la balle au bond, et nous avons convoqué un certain nombre de personnes que nous jugions disposées à former un comité directeur, et auxquelles j'ai exposé les motifs qui me faisaient désirer d'être déchargé de la responsabilité de l'entreprise. Ce comité, qui s'est accru peu-à-peu jusqu'au nombre de 25 personnes, est devenu propriétaire et responsable du journal, et il a choisi dans son sein un comité étroit de 7 ou 8 personnes, qui est chargé de la rédaction. Mon frère Joël et moi nous faisons partie de ce dernier comité avec les deux Trembley [1], De la Rive, Duval [2], Herpin [3], Topfer [4] et Munier [5].

[1] Jean-Charles Trembley-van Berchem (1764-1846), ancien syndic et son fils, Pierre-Charles Trembley-Colladon, ci-dessus mentionné.

[2] Jacob-Louis Duval (1797-1863), neveu d'Etienne Dumont et collaborateur de Cherbuliez à la Faculté de Droit.

[3] Le docteur Théodore-Joseph-Dieudonné Herpin (1799-1865), ancien membre du Conseil Représentatif et frère du membre du Grand Conseil.

[4] Rodolphe Toepffer (1799-1846), le célèbre écrivain humoriste, depuis 1832 professeur à la Faculté des Lettres.

[5] David-François Munier (1798-1872), le pasteur et professeur, beau-frère de Cherbuliez.

Un article de Topfer, sur l'alliance des Catholiques avec les Radicaux, n'a pas peu contribué à me dégoûter de ma tâche, en m'exposant à une foule d'attaques peu mesurées et en gâtant la position que s'était faite le *Courrier*. Cet article avait été inséré contre mon avis, et sans que j'en eusse pris connaissance. Au surplus, j'ai entrepris le *Courrier* lorsque personne ne l'eût fait ; je l'ai rédigé 3 mois ; il a été, de l'aveu de tout le monde, un organe fidèle, énergique et singulièrement utile des doctrines conservatrices ; j'ai rempli, certes, noblement ma tâche de citoyen. Le comité, loin de faire mieux que moi, fera, et fait déjà, plus mal ; les épreuves sont mal corrigées ; les résumés des débats sont pâles et incomplets ; les nouvelles des Cantons n'ont plus d'intérêt ; tout cela manque de vie et d'unité.

La Constituante s'assemble 4 fois par semaine d'une heure à six. Il est difficile d'exprimer combien sont fatigantes et ennuyeuses ces longues séances, une fois surtout que les principales questions politiques ont été décidées. Je me suis séparé de mes amis, à mon regret et surtout au leur, sur la question du mode d'exercice de l'initiative de la part des membres du Grand Conseil. Par une lettre signée de mes initiales, j'ai expliqué et défendu mon opinion, dans le numéro d'aujourd'hui du *Courrier de Genève*.

Tout me promet un été agréable et profitable, pourvu que je ne sois pas élu dans le futur Grand Conseil et que je ne me laisse point engager dans une coopération régulière et salariée au *Courrier de Genève*, ce qui m'a déjà été proposé. »

1er mai 1842 :

« J'ai manqué plusieurs séances de la Constituante, où l'on devait traiter des questions sur lesquelles je ne puis formuler aucun avis présentable. Telle est la question de l'organisation de l'Eglise, et celle de la Société économique. Je n'attache point à ces institutions, dans leur forme actuelle, la même importance que plusieurs de mes amis ; et s'il fallait les modifier d'après les principes que je crois vrais, j'arriverais à des conséquences auxquelles personne ne songe et qui ne trouveraient aucun appui. Cela étant, je trouve la vie trop courte pour en consacrer tant d'heures à entendre les sots discours d'un tas de médiocrités, où il n'y a pas une idée à prendre, pas la moindre instruction à espérer.

J'ai repris mon ouvrage sur la Suisse, dont j'avais justement fini le 1er livre.

J'ai lu, pendant ces 4 semaines de vacances, beaucoup de romans... »

Après ces vacances, consacrées à la lecture de romans et aussi d'ouvrages fouriéristes qui ne cessaient de captiver l'auteur de *Riche ou Pauvre*, Cherbuliez semble avoir eu quelque peine à reprendre part à la politique active. Voici la suite de ses notations à ce sujet.

1er mai 1842 :

« Je n'ai plus rien écrit dans le *Courrier de Genève*, malgré les sollicitations pressantes de mes amis, qui commencent à s'apercevoir que l'entreprise marchait mieux sous ma direction exclusive. J'ai assisté lundi encore au comité de rédaction ; mais c'est la dernière fois. Il ne me convient pas de m'atteler, moi huitième, à une machine que je ne conduis pas à mon gré. Et puis, il faut que j'emploie mes forces intellectuelles au profit de mon avenir, que ma position actuelle est fort loin de garantir. Je dois me faire un nom à l'étranger comme publiciste et comme écrivain, ou renoncer à mon genre de vie actuel pour adopter les allures et la livrée d'un pauvre diable ; car, avec les besoins croissans de ma famille, il est absolument impossible que je me contente plus longtems des ressources, d'ailleurs si précaires, qui m'ont aidé à subsister jusqu'à présent. »

8 mai 1842 :

« Mes amis ont tellement insisté pour que je m'engageasse à une coopération régulière au *Courrier de Genève*, que j'ai cédé. Je recevrai 100 fr. par mois pour fournir un article chaque semaine. »

15 mai 1842 :

« Le 3e débat de la Constituante a commencé mercredi. — Hier, la question du nombre a été décidée en notre faveur par 59 voix contre 52 ; mais je crains qu'il n'y ait demain ou un autre jour quelque pression exercée du dehors sur la Constituante. Vendredi, déjà, la séance dut être brusquement levée avant l'heure, à cause de *bravos* répétés qui s'étaient fait entendre dans la tribune publique. Un discours de Gide [1] avait excité cet assentiment illégal, par une phrase dans laquelle il repré-

[1] David-Etienne Gide (1803-1869), député au Conseil Représentatif et membre actif de l'Association du 3 mars et de la Constituante. Il finit sa carrière comme professeur à la Faculté de Droit.

sentait la journée du 22 9bre comme un *service immense* rendu au pays. J'étais si indigné, si hors de moi, de cette insulte faite aux sentimens de la majorité, que je n'ai pu m'empêcher d'apostropher Gide au sortir de la salle. Heureusement mes amis, en particulier Humbert [1], m'ont entraîné de force, car il allait infailliblement résulter de cette attaque un conflit dont les conséquences auraient pu être déplorables...

Hier, j'avais formé le projet de ne plus rien dire dans l'assemblée, car la scène de vendredi m'avait fait regarder la partie comme perdue. Mais Fazy (James) ayant fait un long discours pour rappeler, à sa manière l'histoire de son parti, j'ai cru devoir lui répondre en faisant l'histoire du parti conservateur. Il parait que j'ai admirablement réussi, quoique je ne fusse point du tout préparé, car plusieurs personnes m'ont fait des complimens et des remerciemens d'une grande vivacité. Hentsch[2], entre autres, m'a dit, après la votation : *Vous avez parlé comme un dieu ; votre discours a enlevé notre affaire ; c'est le plus beau qui ait été prononcé dans la Constituante.* »

22 mai 1842 :

« Dans la votation de vendredi dernier sur les attributions du Consistoire et de la Compagnie, je me suis prononcé, toutefois par mon vote seulement, pour l'élection des pasteurs par la réunion des deux corps. Mes amis en ont manifesté de l'humeur, surtout Duval, et cela prouve le danger de l'esprit de parti. J'étais parfaitement libre à cet égard, car je n'avais jamais pris aucun engagement. Dès le principe, je me suis séparé des autres conservateurs sur les questions d'organisation de l'Eglise, parceque leur opinion n'était qu'une sympathie instinctive et aveugle pour la Compagnie, tandis que j'avais un système, ou plutôt un principe dirigeant, celui de maintenir l'*unité* dans cette organisation...

Heureusement la Constituante finira lundi, et avec elle cette alliance étroite avec des hommes que j'aime, dont les opinions sont généralement les miennes, mais qui se laissent trop facilement entraîner à imposer autour d'eux un joug intellectuel que je ne puis pas et ne veux pas porter. Je continuerai à écrire de tems en tems pour le *Courrier* sur les questions à l'égard desquelles nous sommes tous d'accord....

Je suis presque décidé à refuser, si on m'élit au Grand Conseil. »

[1] Augustin-Pyramus Humbert (1797-1861).

[2] Jean-Paul-Albert Hentsch-Viollier (1804-1855).

29 mai 1842 :

« Lundi dernier, la constitution a été finie et depuis lors je suis libre de préoccupations politiques. J'ai fait ma tâche, certes, de manière à ce qu'on ne puisse jamais m'accuser d'égoïsme. A la brèche jusqu'au dernier moment, j'ai encore parlé 3 fois lundi, et c'est moi qui, avant la votation sur l'ensemble, ai pris la parole pour expliquer la portée de cette votation. Maintenant, je rentre dans ma coquille ; il le faut ; car je suis pauvre et j'ai cinq enfans qu'il ne faut pas laisser après moi dénués de tout...

J'ai cette année pour voisin le Syndic Rigaud ; j'en profiterai pour voir quelquefois du monde. Lui, personnellement, est un homme bienveillant et intelligent, mais trop syndic jusque dans la vie privée. »

Cette dernière observation, qui à vrai dire nous éclaire autant sur son auteur que sur son objet, termine cette communication.

Antoine-Elisée Cherbuliez ayant fait ce qui dépendait de lui pour empêcher la convocation de la Constituante, puis pour combattre les tendances démocratiques de la majorité de ses membres, forma une fois de plus la résolution de quitter la politique. Mais, comme le savent ceux qui s'intéressent à cette curieuse carrière, ce ne fut que pour s'y replonger de plus belle. Il fallut le triomphe de James Fazy, en 1846, pour arracher l'universitaire Cherbuliez à la politique. Mais en le privant de son siège de député, le grand tribun lui fit perdre aussi à la fois sa chaire académique et même sa patrie genevoise.